

ARRETE N° 2025.32**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de la Commune de CUVERVILLE,

VU le code général de la fonction publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération n° 2007.85 du 02/07/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

VU l'arrêté n° 2021.135 du 03/12/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LE FRANÇOIS Séverine	Adjoint administratif territorial	01/05/2025

Avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOUTRAIS Dorothée	Adjoint technique territorial	01/09/2025
MICHEL Nicolas	Adjoint technique territorial	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ♦ Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Cuverville, le 04 avril 2025

Le Maire,



Catherine AUBERT

Le Maire,

▪ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 ▪ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr